

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN
LE 10 MARS 2026 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 10 mars 2026 en présentiel à RIVIÈRE-SAINT-JEAN.

Sont présents à cette séance :

Le Maire	M. Georges Bachand
Les conseillers/ Conseillères	Blanche Parisée, poste 1 Lola Lebrasseur, poste 2 Dario Beaudin, poste 3 Yan Rochepault, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de M, Georges Bachand, maire

Assistent également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice adjointe

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur M Georges Bachand
déclare la séance ouverte à 19 h 03

29-26 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

30-26 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ Yann Rochepault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

31-26 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2026 totalisant la somme de 26 034.06\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, Directrice générale, greffière trésorière de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 31-26

RÉSOLUTION 32-26

ACHAT D'UNE REMORQUE PLATE FORME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'une remorque plateforme ayant une capacité de charge d'au moins 11 500 livres afin de pouvoir transporter sa machinerie;

IL EST PROPOSÉ PAR Dario Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité entérine l'achat de cette remorque plateforme au coût de 10 000\$;

QUE le conseil municipal accepte de rajouter sur cette remorque plateforme des pneus et jantes adaptés pour supporter la charge désirée au montant de 1 361.30\$ plus taxe applicable;

QUE la directrice générale, greffière trésorière, Mme Karine Chouinard confirme que le conseil municipal avait prévu un budget pour ces achats au budget annuel de 2026.

RÉSOLUTION 33-26

ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE-ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire acheter un ordinateur portable pour Mme Mylène Poirier, agente de développement et directrice adjointe afin de lui permettre d'avoir un outil de travail lors de ses déplacements ainsi que de pouvoir faire les séances du conseil en version sans papier;

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine la soumission N S18897 de la RTC du Havre-Saint-Pierre pour l'achat de l'ordinateur portable, le rajout d'un TP UNIVERSAL USB-C-DOCK-US ainsi que les coûts de préparation au montant de 2 789.87\$ plus taxe applicable

RÉSOLUTION 34-26

IMMIGRATION 2026

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a déposé en 2025 un mémoire auprès du gouvernement provincial pour souligner l'importance d'une politique d'immigration stable, prévisible et adaptée aux réalités de notre région;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs sondages menés auprès des entreprises de la Côte-Nord ont démontré les impacts concrets des récents changements au Programme de l'expérience québécoise et au Programme des travailleurs étrangers temporaires, notamment en matière de difficultés de recrutement, de délais d'embauche prolongés et de risques pour la pérennité des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et les anciens candidats du Programme de l'expérience québécoise jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des services publics, des infrastructures et de plusieurs secteurs clés de l'économie régionale nord-côtière;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a adopté une position commune en faveur de clauses de droit acquis et de mesures transitoires pour sécuriser les parcours migratoires des personnes déjà au pays, position qui rejoint les préoccupations exprimées par les MRC de la Côte-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord appuie les demandes de l'Union des municipalités du Québec en matière d'immigration, et qu'elle demande notamment:

- au gouvernement du Québec, la mise en place d'une clause de droit acquis pour les personnes touchées par l'abolition du Programme de l'expérience québécoise;
- au gouvernement du Canada, la mise en place d'une clause de droit acquis pour les travailleuses et travailleurs du Programme des travailleurs étrangers temporaires déjà au pays, ainsi que des mesures transitoires claires et fixes permettant aux entreprises de conserver ces travailleurs déjà en poste et de les recruter lorsque les besoins sont réels et critiques;
- le rétablissement de traitements simplifiés et de solutions véritablement adaptées aux réalités des PME et des régions.

QUE cette résolution soit transmise au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration; au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté; aux députées et députés de l'Assemblée nationale du Québec représentant la région de la Côte-Nord, incluant les membres des partis d'opposition; à la députée fédérale; aux candidates et candidats à la chefferie de la Coalition Avenir Québec, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'aux MRC et municipalités

RÉSOLUTION 35-26

QUOTE-PART – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean a l'obligation de contribuer au financement du logement social sur leur territoire, en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE cette Quote-Part correspond à 10% du déficit d'exploitation annuel de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de l'office municipal d'habitation le 17 février 2026 concernant un rappel des obligations légales relatives à la Quote-Part municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu également les rapports budgétaires pour les années 2018 à 2026 afin de définir les montants annuels à verser;

CONSIDÉRANT QUE le conseil alloue un budget annuellement pour la Quote-Part de l'Office municipal d'habitation de Rivière-Saint-Jean;

IL EST PROPOSÉ PAR Dario Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine le montant de 56 021.00 \$ pour les Quotes-Parts de 2018 à 2026;

RÉSOLUTION 36-26

PROGRAMMATION TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernemental dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochepault
IL EST APPUYÉ PAR Blanche Parisée
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage a respecté les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts des toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage a informé le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

RÉSOLUTION 37-26

ADOPTION DE LA VERSION ACTUALISÉE-MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS ET DU PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean a adhéré à la mise à jour de la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) afin de favoriser le bien-être et la participation active des aînés dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action MADA en vigueur doit être mis à jour afin de refléter les besoins actuels de la population et les priorités identifiées lors de consultations récentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage MADA a présenté au conseil municipal la version révisée du plan d'action pour la période de 2026-2030;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER la mise à jour du plan d'action MADA tel que présenté;

D'AUTORISER le dépôt du document au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux;

DE MANDATER la conseillère, Mme Lola Lebrasseur, pour assurer le suivi et la mise en œuvre des actions prévues à l'ensemble du conseil municipal;

DE RECONNAÎTRE l'importance de maintenir un dialogue constant avec les aînés et les partenaires communautaires afin d'assurer la pertinence et l'efficacité des mesures adoptées.

RÉSOLUTION 38-26

AUTORISATION DE LA MISE SUR PIED DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean a adopté une mise à jour du plan d'action dans le cadre de la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA);

CONSIDÉRANT QUE le suivi et l'évaluation de la mise à jour du plan d'action nécessitent la participation d'un comité dédié afin d'assurer la continuité et l'efficacité de la mise en œuvre des actions prévues;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Blanche Parisée
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la mise sur pied, de nouveau, du comité de suivi du plan d'action MADA;

QUE le comité soit composé de 5 membres :

- Lola Lebrasseur (conseillère municipale)
- Réal Poulin (infirmier de la municipalité)
- Claire Germain (citoyenne de Rivière-Saint-Jean / Magpie)
- Carole Mathieu (citoyenne de Rivière-Saint-Jean / Magpie)
- Manon Lussier (citoyenne de Rivière-Saint-Jean / Magpie)

QUE le comité de suivi MADA aura pour mandat d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :

- ✓ En exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
- ✓ En priorisant les éléments du plan d'action;

- ✓ En favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique des aînés;
- ✓ D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique des aînés;
- ✓ D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la politique des aînés;

QUE la conseillère Mme Lola Lebrasseur soit désignée pour le suivi auprès du conseil de la municipalité.

RÉSOLUTION 39-26

AVIS DE MOTION- PROJET DE RÈGLEMENT 05-26-RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Je, Blanche Parisée, conseillère municipale, présente et propose le projet de règlement numéro 05-26-Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;

AVIS DE MOTION est donné par Blanche Parisée, conseillère municipale, qu'il y aura adoption, lors de la séance ordinaire du conseil, le 7 avril 2026, il sera présenté pour adoption du règlement 05-26-Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

40-26 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault
ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 20 h 31

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le président M Georges Bachand déclare la séance levée à 20 h 31

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-trésorière

Georges Bachand
Maire

Mylène Poirier
Directrice adjointe